

United Nations Permanent Forum on Indigenous Issues

Eleventh session 2012

Half Day Discussion on the Right of Indigenous Peoples to Food and Food Sovereignty

Monday, 14 May, 2012

10 am - 1 pm Conference Room 1, United Nations, New York

1. Introduction
2. La notion de souveraineté alimentaire et le droit à l'alimentation
3. Le CIP, la formation du Caucus autochtone en 2009
4. L'approbation en 2010 de la politique de la FAO pour les peuples autochtones
5. La création du Mécanisme de la société civile et le Caucus autochtone
6. Directives volontaires sur les régimes fonciers, chapitre 9
7. Mise en oeuvre de la politique de la FAO pour les peuples autochtones pour reconnaître le Caucus autochtone comme instance de dialogue avec la FAO
8. Résultats de la Conférence d'Argentine, souveraineté alimentaire

LA FAO, LE CSA ET LES PEUPLES AUTOCHTONES

INTRODUCTION

En 1996 plus de 500 organisations se sont réunies au Sommet mondial de l'alimentation, où cette interaction a reçu une nouvelle impulsion. Ce sommet a vu la participation de 1300 représentants de 80 pays différents dans un Forum d'ONGs. Ceux qui s'intéressaient au sujet de la coopération FAO-ONGs/OSCs ont stimulé la création de réseaux de suivi jusqu'au Sommet mondial de l'alimentation (CAD). Lors de ce processus a été créé le CIP ou IPC, Comité International de Planification pour la souveraineté alimentaire.

Nous les peuples autochtones avons lancé une alliance stratégique avec Vía Campesina, les peuples nomades et les pêcheurs artisanaux. Nous avons organisé ensemble diverses rencontres, conférences et réunions, par exemple la Conférence internationale sur la réforme agraire et le développement rural (CIRARD, 2006), la Conférence de Nyéléni (2007), la première Conférence spéciale pour la souveraineté alimentaire pour les droits et la vie (2008), le Sommet mondial sur la sécurité alimentaire (2009), la Conférence de Cochabamba et les conférences régionales de la FAO dans tous les continents.

LA NOTION DE SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

À la Conférence de Nyéléni en 2007 au Mali, Afrique, Saul Vicente et moi avons été désigné par le Caucus Autochtone pour rédiger et faire signer une lettre de soutien par le président de la République du Mali en son temps Le Générale Amadou Toumani Touré au nom de son pays pour soutenir l'adoption de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Nous avons consolidé et défini cette

alliance avec les mouvements sociaux grâce à la notion lancée par Vía Campesina d'un principe de souveraineté alimentaire.

« La souveraineté alimentaire est le droit des peuples autochtones, paysans, pêcheurs artisanaux, petits producteurs et bergers nomades de produire, échanger et consommer des aliments selon des pratiques qui sont définies par des valeurs culturelles et spirituelles, des savoirs traditionnels, des croyances et des rituels appartenant à leur culture, de sorte à avoir accès à des aliments sains et nourrissants sans aucun type d'obstacle ou de pression politique, économique ou militaire. »

LA FORMATION DU CAUCUS AUTOCHTONE

Suite à la formation du CIP International, il était important de former un Caucus des peuples autochtones qui fasse le suivi des processus qui s'ébauchaient au sein de la FAO, de la réforme de la FAO et du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA). Le Caucus aurait pour but d'impulser une politique de la FAO pour les peuples autochtones. En 2009, à Rome, Italie, lors de la Rencontre mondiale sur l'alimentation, nous les organisations autochtones présentes avons formé le Caucus autochtone pour faire face à ces défis.

LA POLITIQUE DE LA FAO POUR LES PEUPLES AUTOCHTONES

En 2010, nous avons été **confrontés** à une nouvelle politique de la FAO pour les peuples autochtones dans laquelle sont établis plusieurs principes fondamentaux qui font partie de sa ligne de travail: l'autodétermination, le développement avec identité, le consentement libre, préalable et informé (CLPI), la participation et l'inclusion, les droits à la terre, les droits culturels, les droits collectifs et l'égalité de genre conformément aux dispositions de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Une coordination serait mise en place avec d'autres organismes des Nations Unies, tels que FIDA, OIT, PNUD, **PNUMA**, etc.

LA CRÉATION DU MÉCANISME DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

Lors du processus de réforme de la FAO, les mouvements sociaux réunis au sein du CIP (Comité International de Planification pour la souveraineté alimentaire) nous ont consultés pour former la nouvelle structure du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA). Au Forum pour la souveraineté alimentaire des peuples, réalisé en novembre 2009 parallèlement au Sommet sur la souveraineté alimentaire mondiale, nous avons déclaré les bases de la participation du MSC au CSA. C'est ainsi que nous avons réussi à proposer un Mécanisme de la société civile (MSC) en tant que participant avec voix au Comité de la Sécurité Alimentaire (CSA). En octobre 2011 le Mécanisme de la société civile (MSC) a été créé. Après deux ans de consultations avec tous les secteurs des ONGs, des mouvements sociaux et du Caucus autochtone, deux représentants par secteur et par région ont été indiqués. Saoudata Walet ABOUBACRINE du Peuple Amazigh (Touareg) d'Afrique et **Mani Jorge Stanley, du peuple Kuna d'Amérique Latine ont été désignés.**

Le CSA est la seule instance des Nations Unies dans laquelle la société civile, les gouvernements, le secteur privé, la Banque Mondiale, les organismes des Nations Unies, le Haut-Commissariat aux droits de l'homme, les institutions philanthropiques et les investigations participent aux délibérations sur des sujets sensibles:

1. la volatilité des prix des aliments ;

2. les crises prolongées ;
3. le changement climatique ;
4. l'élaboration d'un cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire ;
5. la protection sociale ;
6. la terminologie de la sécurité alimentaire et de la nutrition ;
7. les investissements agricoles ;
8. la surveillance et la reddition de comptes ;
9. et l'adoption récente des Directives volontaires sur les régimes fonciers.

LES DIRECTIVES VOLONTAIRES

Le vendredi dernier, le 11 mai 2012, lors d'une session spéciale à Rome, Italie, a été adopté par tous les États du monde qui participent au CSA le document international sur les « Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale ». C'est un instrument international qui nous a pris plus de cinq ans de consultations dans tous les continents et deux ans d'intenses débats et négociations avec les gouvernements.

Dans ce document, qui appartient aux gouvernements, il faut souligner de nombreux éléments. Un des plus importants est le fait que les Directives s'insèrent dans le contexte des obligations des États sous les instruments juridiques régionaux et internationaux des droits de l'homme. Elles renforcent le fait que les acteurs non-étatiques, y compris les entreprises commerciales, ont la responsabilité de respecter les droits de l'homme et les droits légitimes des régimes fonciers. En outre, les États ont l'obligation d'assurer que les entreprises constituées sous leur juridiction ne commettent pas de violations des droits de l'homme et des droits légitimes des régimes fonciers, des forêts et des côtes.

Le principe de la consultation et de la participation est un élément clé obtenu pour tout le processus de prise de décisions pour les questions qui les concernent et pour les tâches à accomplir pour la mise en oeuvre des Directives.

Pour ce qui est des peuples autochtones en particulier, il faut souligner le fait d'avoir réservé tout un chapitre (le 9) spécifiquement pour eux, qui en particulier reconnaît comme tels les « peuples autochtones et autres communautés avec des systèmes de régimes fonciers coutumiers ».

De la même manière, il est important de souligner que le chapitre 9 des Directives concernant les peuples autochtones fait référence expresse à trois instruments juridiques pertinents – la Convention 169 de l'OIT, la Convention sur la diversité biologique et la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones – en tant que cadre pour « protéger, promouvoir et mettre en oeuvre les droits de l'homme » des peuples autochtones.

Sans aucun doute, plusieurs questions n'ont pas été abordées correctement, comme le thème de l'eau et la condamnation de l'accaparement de terres. Cependant, on ne doit pas dédaigner ce qui a été obtenu avec ce document, puisqu'il inclut l'effort, la participation et la sagesse de différentes organisations de producteurs, peuples,

communautés et ONGs qui se battent pour la souveraineté alimentaire depuis plus de vingt ans.

LA MISE EN OEUVRE DE LA POLITIQUE DE LA FAO POUR LES PEUPLES AUTOCHTONES ET LA CONFÉRENCE RÉGIONALE DE LA FAO POUR L'AMÉRIQUE LATINE

Nous désirons conclure en disant que nous avons déjà eu une conversation avec le nouveau Département de la société civile de la FAO, qui lancera des conversations avec le Caucus des peuples autochtones pour commencer le travail sur la mise en oeuvre de la politique de la FAO pour les peuples autochtones. Dans ce sens, il est sur le chemin de la reconnaissance des mouvements sociaux.

Les conférences régionales de la FAO ont eu un mécanisme différent de participation dans lequel on a donné pour la première fois la parole à la société civile dans toutes les journées de discussion. Les décisions de la FAO régionale sont maintenant obligatoires et nous les mouvements sociaux et les peuples autochtones avons réussi à faire lancer un processus de discussion sur le principe de la souveraineté alimentaire.

Lors de la fermeture de la conférence officielle de la FAO pour l'Amérique Latine et les Caraïbes, en Argentine avec la participation de tous les gouvernements latino-américains, le nouveau Directeur général de la FAO, **Graziano da Silva**, a annoncé qu'une de ses priorités sera la mise en oeuvre de la politique de la FAO pour les peuples autochtones. Les mouvements sociaux et peuples autochtones réunis dans le CIP ont annoncé la formation d'une Alliance continentale pour la souveraineté alimentaire qui poursuivra la lutte dans ce processus.

Les peuples autochtones d'Afrique n'ont pas participer à conférence régional de la FAO qui s'est tenu au Congo Brazza en mars dernier le mécanisme mit en place par la société civile Africain et la Fao n'a pas été efficace pour garantir la participation de ces catégories de la société civile en Afrique. Etant membre du CSM de la région je n'avais aucun moyen pour établir une consultation avec les peuples autochtones de ma région et pour ma propre participation. Les organisateurs Africains du CSM m'ont balancé un billet d'avion à Bamako tout en sachant que bien avant le coup d'Etat militaire survenu Mali, les Kel Tamashek ont été victimes de répressions de l'Etat Malien et de la population civile dominante (nos maisons pillés et brulés, il a eu des morts et emprisonnements), j'avais écrit au CSM pour les informés que nous avons été victime de ces évènements et que Dieu merci je suis saine et sauve et me trouve à Burkina Faso mais aucune mesure n'a été prise par les organisateurs pour me permettre de me rendre au Forum de Brazza.

Je recommande au CSM, FAO et à tous les autres partenaires impliqués de considérer un appui spécifique et direct au les peuples autochtones et peuples nomades pour garantir leur participation effective au niveau de la base, pays et particulièrement dans les régions comme l'Afrique et l'Asie où les sociétés civiles dominantes et les ONG marginalisent les peuples autochtones et nomades.

Crise alimentaire en cours :

Je recommande aux agences des Nations unies du domaine des crises alimentaires, souveraineté alimentaire et sécurité alimentaire d'apporter une assistance d'urgence et approprié aux populations du Sahel avec une prise en compte spécifique des autochtones et éleveurs. La perte du moyen de survie de base des éleveurs qui se trouvent au Nord Mali ou réfugiés dans les pays voisins est aussi alarmante que celle

des autochtones de l'Afrique de l'Est d'il y a deux ans et celle des années 1973 au Sahel.

Avant de terminer j'aimerais partager avec vous quelques images parlant de nos activités au niveau du terrain.

Merci beaucoup.

Saoudata Walet ABOUBACRINE

Membre du Groupe consultatif du

Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA)

Association Tin Hinane

Pour de plus amples informations sur le processus de négociation des Directives volontaires, voir http://www.csm4cfs.org/policy_working_groups-6/land_tenure-6/.